



Session du 12 octobre 2020

Intervention de Fatimata AMY

Protection de l'enfance
Rapport de la chambre régionale des comptes

Monsieur le Président, Cher-e-s Collègues,

Plusieurs fois dans cette assemblée j'ai salué des avancées mais j'ai aussi interpellé. Nous agissons en responsables et nous montrons le manque, pour nous, d'engagement fort en faveur de la prise en charge efficiente des enfants.

La société change, les familles changent, les enfants changent. Ces difficultés sont réelles mais ne sont pas une réponse. Nous devons faire plus.

La Chambre régionale des comptes, dans l'une de ses conclusions dit : **je cite**

« La réorganisation est un échec ; ses objectifs ne sont pas atteints, maintenant les services dans une certaine instabilité ; certains services se retrouvant dans l'illégalité en n'accomplissant pas toutes les missions qui leur sont dévolues par la loi. » **fin de citation.**

Notre idée n'est pas de reprendre les débats que nous avons eus sur ce sujet, mais permettez **quelques rappels en préambule :**

- **Tout d'abord**, parmi les **objectifs** que **vous présentiez**, il y en a certains que nous avons partagés, voire même proposés certains tels que **la diversification des modes de prises en charge, la territorialisation, le développement de la prévention et la réduction du nombre d'enfants confiés dans des départements limitrophes.**
- **Par contre, nous n'avons cessé de vous alerter sur la procédure d'appel à projets et des conséquences qu'elle pouvait engendrer et martelions notre préférence pour les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens ;** nous n'avons malheureusement pas été entendus.
- Parmi les conséquences que **nous redoutions, nous avons parlé de qualité de prise en charge des enfants, de fragilisation du tissu associatif, de surcoûts engendrés par l'appel à projets,** mais là encore, nous n'avons pas été entendus.

Comme nous avons tous lu le rapport de la CRC, tous ces points ont été analysés. Ce que nous souhaitons aujourd'hui, c'est reprendre quelques points qui nous paraissent importants et recueillir votre décision ou avis sur ces points.

Point 1 : « En dépit d'obligations réglementaires du Département datant de 2007 et en dépit de vos intentions dans l'appel à projets, seuls 100 Projets Pour l'Enfant étaient élaborés à l'été 2019, soit 2% des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance. »

Et d'ajouter : « le juge des enfants indique n'avoir jamais eu communication d'un PPE, malgré ses demandes répétées en ce sens »

Pour rappel le PPE est ce document unique dont les principes clés sont la primauté de l'intérêt de l'enfant, la participation de l'enfant et de ses parents, les partenariats et ouvertures vers l'environnement pour tout enfant bénéficiant d'une prestation d'aide sociale à l'enfance (hors aides financières ou d'une protection judiciaire). Son élaboration doit se faire dans les 3 mois à compter du début de la prestation ou de la mesure.

*Ce chiffre de 2% a-t-il évolué depuis l'été 2019 ? Quelles sont vos propositions pour être en conformité avec la loi ?

*Le Juge des Enfants en a-t-il, comme cela doit être, communication ?

Point 2 : la CRC affirme que l'augmentation des dépenses en protection de l'enfance tient à la croissance du nombre de bénéficiaires (on passe de 3833 bénéficiaires en 2014 à 4295 en 2018) et que le niveau de dépense par bénéficiaire a peu évolué sur la période (on passe de 25 810 euros en 2014 à 25 733 euros en 2018).

Il est aussi dit dans le rapport que l'essentiel des dépenses est consacré aux dispositifs de protection pour 86% ; 3% pour les frais de gestion et seulement 11% pour la prévention. Pour rappel, la prévention est un axe majeur de votre schéma, des lois de mars 2007 et mars 2016. Comptez-vous renforcer davantage la prévention ?

Point 3 : concernant la diversification, il est vrai que, en termes de nouveautés, le PEAD (placement éducatif à domicile) s'implante de plus en plus et que la modalité TDC (tiers digne de confiance) s'étoffe également. Mais la CRC note que le PEAD apparaît comme un pré-placement pendant que le juge coordonnateur estime qu'il n'est pas suffisamment encadré. Quant à la modalité TDC, son évolution n'est pas encore assez significative dans la nouvelle offre (6%).

Nous ajoutons à ces nouveautés, l'accueil solidaire et l'accueil bénévole durable concernant les MNA, mais là aussi, les cibles restent modestes.

Quels sont vos objectifs en matière de développement de ces dispositifs ? Et quelles sont les mesures que vous prenez pour atteindre ces objectifs ?

Point 4 :

L'état des lieux préalable à la présentation de votre schéma, avait mis en évidence qu'un nombre assez important d'enfants (300 sur 1900) avait une reconnaissance MDA (maison de l'autonomie), que 110 enfants étaient suivis en pédopsychiatrie.

La CRC dit que le Département continue à gérer un nombre croissant d'enfants et d'adolescents au profil complexe et que les cadres d'intervention de l'ARS, des services de la pédopsychiatrie et de MDPH, complexifient les prises en charge de ces enfants.

Pour rappel, Mr le Président, **un de vos objectifs était de mieux suivre les enfants présentant des troubles cognitifs ou psychologiques.**

Notre groupe vous a souvent interpellé sur cette situation où le Département a connu des difficultés.

Comptez-vous **contractualiser avec l'Etat et l'ARS** dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance sur la période 2020-2022, comme viennent de le faire une trentaine de départements dont les Deux-Sèvres ?

Point 4 : Un des objectifs majeurs de votre schéma était de développer les mesures d'Aides Educatives à Domicile et la cible de 30% (AED + AEMO) était visée pour nous rapprocher du national (31%).

La CRC estime que la part des mesures de placements dans l'ensemble des mesures d'aide sociale à l'enfance (placements et actions éducatives) n'a pas cessé de progresser sur la période contrôlée, passant de 52% en 2014 à 58% en 2018, signe d'un niveau élevé de placement.

Le déficit structurel d'actions éducatives à domicile s'est accru sur la période.

Quelle est la situation en 2019 ?

Je vous remercie

Fatimata AMY.